

ECOLE MATERNELLE

INSCRIPTIONS RENTREE 2023/2024

1°: A LA MAIRIE

Un certificat d'inscription doit vous être délivré par le Maire afin de faire l'inscription à l'école

Pièces à fournir:

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école

2°: A L'ÉCOLE MATERNELLE

Madame MOUSSEIGNE, Directrice de l'école maternelle reçoit :

à compter du mois de juin 2023 tous les mardis sur rendez-vous au 05.61.69.01.30.

Pièces à fournir:

- Certificat d'inscription délivré par la Mairie
- Livret de famille
- Carnet de santé (DTP obligatoire)
- Certificat de radiation si votre enfant a déjà été scolarisé